

DEMANDE DE PROPOSITIONS (DP)
SERVICES DE TRANSPORT PAR AUTOBUS ET PAR CAMION
PENDANT
L'OP DISTINCTION 2018

pour le MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)

Numéro de la demande de soumissions : W8484-199324

Transmettre les propositions par courriel à Adèle van der Starren

courriel: adele.vanderstarren@forces.gc.ca

(Le MDN accusera réception de chaque proposition.)

Transmettre les demandes de renseignements par courriel à
adele.vanderstarren@forces.gc.ca

Date et heure de clôture de la DP :

Vendredi le 19 octobre 2018 à 11hr (HAE)

(Toutes les propositions doivent être reçues par le MDN au plus tard à la date et à l'heure de clôture de la DP.)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	3
1.3 COMPTES RENDUS.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDES DE SOUMISSIONS	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
PARTIE 4 – MÉTHODE D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	6
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	7
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	7
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	8
6.5 PERSONNES RESPONSABLES.....	8
6.6 PAIEMENT	9
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	10
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
6.9 LOIS APPLICABLES.....	10
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	10
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	10
6.12 ASSURANCE.....	11
ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	12
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	17
CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT.	18
APPENDICE I.....	19
APPENDICE 2	32

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

La présente demande est sans classification et n'exige donc aucune attestation de sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

Le contingent des Forces armées canadiennes (FAC) nécessitera des services de transport par autobus et par camion pour un maximum de 190 membres à proximité des aéroports de Lille et de Bruxelles (France et Belgique) ainsi que de Mons et des régions environnantes (Belgique et France), pendant la période du 4 au 14 novembre 2018 afin de soutenir l'opération DISTINCTION.

Les travaux à exécuter sont décrits à l'annexe A – Énoncé des travaux, à l'appendice 1 et à l'appendice 2.

1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut se faire par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (CCUA) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les directives, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées au ministère de la Défense nationale au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – Demandes de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible que les demandes de renseignements reçues après ce délai restent sans réponse.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » à côté de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut modifier les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires présentent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique, une (1) copie électronique envoyée par courriel.
- Section II : Soumission financière, une (1) copie électronique envoyée par courriel.
- Section III : Attestations, une (1) copie électronique envoyée par courriel.
- Section IV : Renseignements supplémentaires, une (1) copie électronique envoyée par courriel.

Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du MDN peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant d'autres éléments tels que des macros, des fichiers ou des hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou au responsable des achats. Les propositions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. Le MDN accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a été reçue en entier. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si le MDN accuse réception de chaque document. Le courriel risquant d'être refusé ou d'autres problèmes techniques pouvant survenir, les soumissionnaires doivent prévoir un délai suffisant avant la date et l'heure de clôture pour présenter leur soumission et pour que le MDN en accuse réception. Les documents reçus après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre partie de la soumission.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux, tels que définis dans l'Annexe A, Énoncé des travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

Prix unitaire : Le prix unitaire ferme doit être présenté en euros.

3.1.1 Clauses du Guide des CUA

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – MÉTHODE D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation formée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

TO1. Toutes les soumissions doivent être dûment remplies et fournir tous les renseignements exigés dans l'appel d'offres pour permettre une évaluation complète.

Les soumissions ne satisfaisant pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non conformes.

4.1.2 Évaluation financière

Guide CUA, clause [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix

Le prix sera évalué en euros. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1. Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

Service	N ^{bre} de jours A)	Taux quotidien par autobus B)	N ^{bre} d'autobus / camions C)	Coût total excluant les taxes (A*B*C)
A. Services passagers (du 4 au 14 novembre 2018) - 190 passagers Capacité de charge pour les bagages = 11,4 mètres cubes et 1 900 kg	11			
B. Services de transport par camion (4 et 5 novembre 2018) Capacité de charge pour les bagages et instruments = 60 mètres cubes et 7 455 kg	2 (environ 7 heures au total)			
C. Services de transport par camion (14 novembre 2018) Capacité de charge pour les bagages et instruments = 60 mètres cubes et 7 455 kg	1			

Taxes totales estimées: _____ **Coût total proposé:** _____

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 *Guide CCUA, clause [A0069T](#), (2007-05-25), Méthode de sélection*

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions. L'offre recevable ayant le prix calculé le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part du soumissionnaire s'il est établi qu'une attestation est jugée fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web des [Formulaires concernant le Régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. Si certains de ces renseignements supplémentaires ou attestations requises ne sont pas remplis et fournis comme demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à la section de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) intitulée « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un contrat immobilier » (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, selon le cas, pour que son offre passe à l'étape suivante du processus.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la Liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux qui figure au bas de la page du site Web [Emploi et Développement social – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux qui se trouve à l'Annexe A et à la soumission technique intitulée _____, en date du _____.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

Le document [2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales : services (complexité moyenne) s'applique au marché et en fait partie intégrante

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend du 4 au 14 novembre 2018 inclusivement.

6.4.2 Points de livraison

La prestation des services en réponse aux besoins se fera aux points de livraison spécifiés aux appendices 1 et 2 du contrat.

6.5 Personnes responsables

À insérer au moment de l'attribution du contrat.

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante dans le cadre du contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Direction du Ministère de la Défense nationale : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____

Télécopieur : ____-____-_____

Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit autoriser par écrit toute modification à ce dernier. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique dans le cadre du contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ ____

Courriel : _____.

Le responsable technique susmentionné représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique du travail à exécuter prévu par le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements touchant la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

L'entrepreneur a désigné la personne suivante pour le représenter en ce qui concerne les questions d'ordre administratif liées au contrat :

Coordonnées du représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre: _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ ____

Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé selon l'annexe B – Base de paiement, jusqu'à un maximum de ____ EUROS (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat).

6.6.2 Limitation des dépenses

La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de ____ EUROS. Les droits de douane sont compris, et les taxes applicables sont en sus.

6.6.3 Paiement unique

Le gouvernement du Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront exécutés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.6.4 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Virement télégraphique (international seulement);

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section des conditions générales intitulée « Présentation des factures ». Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.
2. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante indiquée sous la section « Autorités » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires à fournir, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le gouvernement du Canada pendant toute la période du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) les articles de l'entente;
- b) les conditions générales, 2010C (2018-06-21);
- c) Annexe A – Énoncé des travaux
- d) Appendice 1 – Horaire du service de transport par autobus
- e) Appendice 2 – Horaire du service de transport par camion
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du _____.

6.11 Contrat de défense

Guide CCUA, clause [A9006C](#) 2012-07-16 Contrat de défense

6.12 Assurance

Il incombe à l'entrepreneur de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations contractuelles et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du marché ni ne la diminue.

ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Portée

1.1. Objet

En novembre 2018, les Forces armées canadiennes (FAC) organiseront des événements dans le cadre de l'opération DISTINCTION pour commémorer le 100^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Le contingent des FAC nécessitera des services de transport par autobus et par camion pour un maximum de 190 membres à proximité des aéroports de Lille et de Bruxelles (France et Belgique) ainsi que de Mons et des régions environnantes (Belgique et France), pendant la période du 4 au 14 novembre 2018.

2. Exigences

2.1. Tâches

L'entrepreneur doit fournir des services de transport par autobus et par camion comme il est décrit dans les exigences techniques. Les lieux d'embarquement et de débarquement des passagers sont décrits aux appendices 1 et 2.

2.2. Exigences techniques

2.1 Services de transport par autobus

- 2.1.1 Capacité de transporter 190 membres des FAC.
- 2.1.2 Les autobus n'auront pas plus de cinq (5) ans et n'afficheront pas plus de 500 000 kilomètres à l'odomètre.
- 2.1.3 Les autobus seront dotés d'espaces de chargement sécuritaires pour les bagages à main (5 kg par passager) et l'équipement d'un groupe de trente-cinq (35) musiciens (instruments et bagages = 10 m³ et 1 100 kg).
- 2.1.4 Les autobus seront dotés d'un système de climatisation et de chauffage intérieur fonctionnel relié à un ventilateur permettant de faire circuler l'air refroidi ou réchauffé dans l'habitacle.
- 2.1.5 Les autobus seront dotés d'une porte d'entrée/de sortie principale pour les passagers et de sorties d'urgence en cas de collision.
- 2.1.6 Les autobus seront dotés de ceintures de sécurité fonctionnelles, pour le conducteur et tous les passagers du véhicule.
- 2.1.7 Les autobus auront à bord une toilette fonctionnelle et entretenue quotidiennement pour les longs déplacements entre les événements.

2.2 Services de transport par camion

- 2.2.1 Les camions de transport doivent permettre de protéger les bagages contre le vol en tout temps.

- 2.2.2 Les camions de transport doivent permettre de transporter jusqu'à 280 bagages de 25 kg (7 000 kg et 42 m³) et 60 équipements de musiciens (455 kg et 18 m³), pour une capacité totale de 7 455 kg et de 60 mètres cubes, les 4 et 5 novembre 2018.
- 2.2.3 Les camions de transport doivent permettre de transporter jusqu'à 280 bagages de 25 kg (7 000 kg et 42 m³) et 60 équipements de musiciens (455 kg et 18 m³), pour une capacité totale de 7 455 kg et de 60 mètres cubes, le 14 novembre 2018.
- 2.2.4 Les camions de transport ne doivent pas avoir plus de cinq (5) ans ni afficher plus de 500 000 kilomètres à l'odomètre.
- 2.2.5 Les camions de transport doivent être dotés d'une boîte de transport solide pour le chargement.
- 2.2.6 Les camions de transport doivent être dotés de ceintures de sécurité fonctionnelles, pour le conducteur et tous les passagers à prendre place dans le véhicule. Un membre du contingent des FAC accompagnera le conducteur pour lui fournir des indications chaque fois qu'un camion transportera un chargement.

2.3 Exigences générales pour les autobus et les camions de transport

- 2.3.1. Tous les autobus et les camions de transport doivent être conduits par des conducteurs qualifiés pendant la durée des horaires décrits aux annexes 1 et 2.
- 2.3.2 L'entrepreneur sera responsable d'offrir des services de qualité pour tous les autobus et les camions de transport, y compris, mais sans s'y limiter, les services suivants :
- Sécurité et propreté des véhicules (les déchets doivent être ramassés, les planchers doivent être balayés et les toilettes doivent être nettoyées quotidiennement);
 - Tous les autobus et les camions de transport doivent respecter toutes les normes de sécurité gouvernementales à l'échelle locale;
 - Les conducteurs doivent être courtois et professionnels et avoir une apparence et des manières impeccables;
 - Les conducteurs doivent maîtriser le français ou l'anglais.
- 2.3.3 Les conducteurs d'autobus auront la responsabilité de respecter les horaires demandés par les répartiteurs des FAC. Une réunion de coordination quotidienne aura lieu entre les conducteurs d'autobus et un point de contact sera désigné par les FAC afin de planifier les activités de la journée et de communiquer tout changement à l'horaire. Les horaires sont à confirmer et seront fournis par courriel au soumissionnaire retenu au plus tard le 02 novembre 2018.
- 2.3.4 Étant donné que des retards de vol pourraient survenir, les conducteurs doivent être prêts à conduire les autobus et à attendre pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre (4) heures aux aéroports désignés lors des atterrissages et des décollages décrits aux appendices 1 et 2.
- 2.3.5 Les heures d'atterrissage et de décollage des vols seront confirmées au plus tard le 02 novembre 2018 à la fermeture des bureaux. Avant cette date, les heures

pourraient être modifiées de 24 heures par rapport aux heures indiquées au départ.

- 2.3.6 Les autobus et les camions de transport seront requis aux dates et aux lieux décrits aux appendices 1 et 2.

2.4 Responsabilités des FAC

- 2.4.1 Désigner le responsable technique (RT) des FAC au moment de l'attribution du contrat et fournir un horaire à jour des lieux et des heures pour lesquels les services sont requis au plus tard le 02 novembre 2018 à la fermeture des bureaux.
- 2.4.2 Le RT désignera un point de contact à titre de répartiteur sur place qui s'adressera directement à l'entrepreneur au besoin. Les coordonnées du point de contact seront fournies à l'entrepreneur.
- 2.4.3 Le RT fournira un horaire à jour indiquant les heures exactes et le nombre de membres à transporter au moins huit (8) heures à l'avance si des changements sont apportés à l'horaire.
- 2.4.4 Au besoin, le RT repérera des espaces de stationnement appropriés pour les autobus pendant tous les événements et coordonnera l'accès à tous les lieux d'embarquement et de débarquement des passagers avec les gestionnaires de la sécurité et des transports de l'événement.
- 2.4.5 Le RT s'entretiendra avec tous les conducteurs et leur fournira des explications le 4 novembre 2018 à l'aéroport de Bruxelles et à l'aéroport de Lille.

2.5 Responsabilités de l'entrepreneur

- 2.5.1 L'entrepreneur a la responsabilité de transporter de manière sécuritaire tout le personnel et l'équipement des FAC vers les divers lieux préétablis aux appendices 1 et 2.
- 2.5.2 L'entrepreneur a la responsabilité de fournir des autobus et des camions de transport conduits par des conducteurs qualifiés respectant toutes les exigences. L'entrepreneur est responsable de respecter tous les horaires demandés et de s'assurer que les solutions de transport de passagers (autobus) et les camions de transport sont prêts et en attente aux heures et aux lieux demandés.
- 2.5.3 L'entrepreneur fournira le nom d'une personne qui agira à titre de point de contact unique auprès des FAC pour régler toutes les questions techniques et administratives.
- 2.5.4 L'accès à l'aéroport ou l'accès à toute destination protégée par un périmètre de sécurité (à confirmer par le RT des FAC) pour les conducteurs sera organisé par le RT des FAC. L'entrepreneur fournira (par courriel) les renseignements et les documents demandés au RT des FAC au plus tard le 02 novembre 2018 à la fermeture des bureaux.

Renseignements demandés pour que le conducteur ait accès à l'aéroport :

-
- a. Permis de conduire;
 - b. Passeport;
 - c. Type de véhicule (marque, modèle, immatriculation et preuve d'assurance).
- 2.5.5 L'entrepreneur doit s'assurer que les conducteurs possèdent les permis et les qualifications nécessaires pour conduire les véhicules qui leur sont confiés à l'aéroport et sur les routes commerciales.
- 2.5.6 L'entrepreneur doit s'assurer que les conducteurs d'autobus rencontrent le RT des FAC pour recevoir des explications sur les heures et les lieux d'embarquement et toutes les tâches demandées et pour passer en revue les exigences de fonctionnement des véhicules de l'énoncé des travaux (EDT) deux (2) heures avant l'arrivée du vol, le 4 novembre 2018, à l'aéroport de Bruxelles ou à l'aéroport de Lille.
- 2.5.7 Pour faciliter les opérations, les conducteurs de véhicules doivent être logés et nourris aux frais de l'entrepreneur à moins de trente (30) minutes de Mons, en Belgique, et à un maximum de quarante-cinq (45) minutes de Valenciennes, en France.
- 2.5.8 L'entrepreneur doit s'assurer que les conducteurs de véhicules peuvent être joints en tout temps au moyen d'un téléphone cellulaire et les numéros de téléphone doivent être fournis au RT des FAC au plus tard le 2 novembre 2018 pour faciliter la coordination à l'échelle locale.
- 2.5.9 L'entrepreneur est responsable de tous les frais de fonctionnement normaux ou dépenses liées à ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :
- a. Tous les frais liés à l'entretien ou aux dommages aux véhicules;
 - b. L'assurance automobile;
 - c. Les infractions aux règlements de la circulation;
 - d. Le carburant;
 - e. Les permis;
 - f. Les frais de dépannage;
 - g. Les péages routiers et les frais administratifs;
 - h. Les frais de stationnement et d'accès;
 - i. Tous les frais de subsistance, c'est-à-dire les repas, l'hébergement, etc., des conducteurs et de tout autre membre du personnel;
 - j. Les huiles et lubrifiants;
 - k. Le remplacement des pneus.
- 2.5.10 L'entrepreneur est responsable de l'entretien de tous les véhicules et doit fournir un véhicule de remplacement au cours des quatre (4) heures suivant une panne lorsqu'un véhicule est mis hors service pour des réparations ou un entretien. Le véhicule de remplacement doit respecter toutes les exigences décrites aux paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 du présent document.
- 2.5.11 L'entrepreneur doit être flexible et s'adapter aux changements mineurs, aux ajouts et aux suppressions apportés à l'horaire lorsqu'un préavis d'au moins huit (8) heures lui est donné et communiqué par le RT.
- 2.5.12 Les conducteurs doivent demeurer sur les lieux des destinations pendant les événements, sauf indication contraire de la part du RT.

- 2.5.13 L'entrepreneur doit prévoir un point de contact qui s'exprime en français ou en anglais et qui est accessible en tout temps. Le point de contact doit avoir le pouvoir d'agir et de prendre des décisions sur toutes les questions concernant l'exécution des tâches décrites dans le présent document.

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir des services de transport de passagers et de transport par camion conformément à l'annexe A, Énoncé des travaux.

La base de paiement sera le taux ferme établi pour la durée du contrat.

Les taxes applicables sont en sus.

Tous les prix sont en EUROS.

Service	Nbre de jours A)	Taux quotidien par autobus B)	Nbre d'autobus / camion C)	Coût total excluant les taxes (A*B*C)
A. Services passagers (du 4 au 14 novembre 2018) 190 passagers Capacité de charge pour les bagages = 11,4 mètres cubes et 1 900 kg	11			
B. Services de transport par camion (4 et 5 novembre 2018) Capacité de charge pour les bagages et instruments = 60 mètres cubes et 7 455 kg	2 (environ 7 heures au total)			
C. Services de transport par camion (14 novembre) Capacité de charge pour les bagages et instruments = 60 mètres cubes et 7 455 kg	1			

Taxes totales estimées: _____

Coût total proposé: _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8484-199324

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8484-199324

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

W8484-199324

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CETTE PAGE A ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT.

Appendice 1

Horaire d'autobus provisoire pour un maximum de 190 passagers : du 4 au 14 novembre 2018. En cas de changement, un itinéraire mis à jour sera fourni aux conducteurs au plus tard le 02 novembre 2018. Les heures des vols indiquées dans le tableau ci-dessous peuvent varier selon une période allant jusqu'à 24 heures.

	Nombre de passagers	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
4 novembre 2018 (Itinéraire 1)	38, incluant des bagages (11,4 mètres cubes et 1 900 kg)	Aéroport de Bruxelles, Belgique. Stationnement P16. À l'arrivée, téléphoner au responsable technique au 1-613-898-0419. 50°53'52.2"N 4°28'49.2"E Le point de contact des FAC expliquera les heures et l'horaire à tous les conducteurs et procédera à une vérification du fonctionnement des véhicules et du respect des exigences de l'EDT.	Prévoyez votre arrivée et le stationnement à moins de 20 minutes de l'aéroport avant 11 h 10 (2 heures avant l'atterrissage) L'atterrissage est prévu à 13 h 10. Le responsable technique vous téléphonera au moment de l'atterrissage pour le déplacement vers la zone d'embarquement (lieu à confirmer). Prévoyez votre arrivée à la zone d'embarquement à 13 h 30. Départ vers 14 h (50 minutes après l'atterrissage). Arrivée à l'HÔTEL 3 vers 15 h (60 minutes après le départ de l'aéroport). Période de 15 minutes pour le débarquement et départ vers 15 h 15. Arrivée à l'HÔTEL 2 vers 15 h 25. Période de 15 minutes pour le débarquement et départ vers 15 h 40. Arrivée à l'HÔTEL 1 vers 16 h 10. Période de 15 minutes pour le débarquement et travail terminé vers 16 h 25. (Des retards pourraient survenir.)	HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E	81 km ou plus 1 km ou plus <u>41 km</u> = 123 km 5,5 heures – pourraient se prolonger en cas de retard de vol

	Nombre de passagers	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
4 novembre 2018 (Itinéraire 2)	140	Ancienne aérogare de l'aéroport de Lille, France 50°34'09.2"N 3°05'46.0"E Arrivée à l'aéroport à 19 h au plus tard (2 heures avant l'atterrissage). Le point de contact des FAC expliquera les heures et l'horaire à tous les conducteurs et procédera à une vérification du fonctionnement des véhicules et du respect des exigences de l'EDT.	Arrivée à l'aéroport à 19 h (2 heures avant l'atterrissage). L'atterrissage est prévu à 21 h. Départ vers 22 h 30 (90 minutes après l'atterrissage). Arrivée à l'HÔTEL 1 vers 23 h 10 (90 minutes après le départ de l'aéroport). Période de 15 minutes pour le débarquement et départ vers 23 h 25 le 4 novembre 2018. Arrivée à l'HÔTEL 2 vers 23 h 55 le 4 novembre 2018. Période de 15 minutes pour le débarquement et départ vers 00 h 10 le 5 novembre 2018. Arrivée à l'HÔTEL 3 vers 00 h 20 le 5 novembre 2018. Période de 15 minutes pour le débarquement et travail terminé vers 00 h 35 le 5 novembre 2018. (Des retards pourraient survenir.)	HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E	49 km ou plus 41 km ou plus <u>1 km</u> = 91 km 6 heures – pourraient se prolonger en cas de retard de vol

	Nombre de passagers	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
5 novembre 2018	190	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 8 h 20 et départ à 8 h 35. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 40 et départ à 8 h 55. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 40 et départ à 8 h 55. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h 30 et débarquement; le véhicule reste sur place.</p> <p>À 10 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au monument commémoratif du Canada à Vimy à 12 h. Départ du monument commémoratif du Canada à Vimy à 14 h 30. Arrivée au mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel à 15 h 30. Départ du mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel à 17 h. Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 18 h 30 et débarquement; le véhicule reste sur place. Départ du centre événementiel à 19 h 30 comme suit : Arrivée de l'AUTOBUS 1 à l'HÔTEL 1 (50 passagers) à 20 h 05. Arrivée de l'AUTOBUS 2 à l'HÔTEL 2 (50 passagers) à 19 h 50. Arrivée des AUTOBUS 3 et 4 à l'HÔTEL 3 (90 passagers) à 19 h 50.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>Monument commémoratif du Canada à Vimy 50°22'47.3"N 2°46'11.0"E</p> <p>Mémorial terre-neuvien de Beaumont-Hamel 50°04'20.7"N 2°38'50.5"E</p> <p>NOTE que le Mémorial terre-neuvien à Beaumont-Hamel peut être remplacé par d'autres destinations aux alentours</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>46 km ou plus 116 km ou plus 46 km ou plus 137 km ou plus <u>46 km =</u> 391 km</p> <p>Autobus 1 : 12 heures Autobus 2 : 11,5 heures Autobus 3 : 11,5 heures Autobus 4 : 11,5 heures</p>

	Nombre de passagers	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
6 novembre 2018	190	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 7 h 50 et départ à 8 h 05. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h et débarquement; stationnement à proximité.</p> <p>Vers 11 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 13 h, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club. Arrivée au centre événementiel 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m)</p> <p>Vers 17 h, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 18 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club comme suit : Arrivée de l'AUTOBUS 1 à l'HÔTEL 1 (50 passagers) à 19 h 05. Arrivée de l'AUTOBUS 2 à l'HÔTEL 2 (50 passagers) à 18 h 50. Arrivée des AUTOBUS 3 et 4 à l'HÔTEL 3 (90 passagers) à 18 h 50.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>100 km</p> <p>Autobus 1 : 11,5 heures</p> <p>Autobus 2 : 11 heures</p> <p>Autobus 3 : 11 heures</p> <p>Autobus 4 : 11 heures</p>

	Nombre de passagers	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
7 novembre 2018	190	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 7 h 50 et départ à 8 h 05. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h et débarquement; stationnement à proximité.</p> <p>Vers 11 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 13 h, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club. Arrivée au centre événementiel 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m)</p> <p>Vers 17 h, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 18 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club comme suit : Arrivée de l'AUTOBUS 1 à l'HÔTEL 1 (50 passagers) à 19 h 05. Arrivée de l'AUTOBUS 2 à l'HÔTEL 2 (50 passagers) à 18 h 50. Arrivée des AUTOBUS 3 et 4 à l'HÔTEL 3 (90 passagers) à 18 h 50.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>100 km</p> <p>Autobus 1 : 11,5 heures</p> <p>Autobus 2 : 11 heures</p> <p>Autobus 3 : 11 heures</p> <p>Autobus 4 : 11 heures</p>

	Nombre de passagers	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
8 novembre 2018	190	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 7 h 50 et départ à 8 h 05. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h et débarquement; stationnement à proximité.</p> <p>Vers 11 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 13 h, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club. Arrivée au centre événementiel 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m)</p> <p>Vers 17 h, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 18 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club comme suit : Arrivée de l'AUTOBUS 1 à l'HÔTEL 1 (50 passagers) à 19 h 05. Arrivée de l'AUTOBUS 2 à l'HÔTEL 2 (50 passagers) à 18 h 50. Arrivée des AUTOBUS 3 et 4 à l'HÔTEL 3 (90 passagers) à 18 h 50.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>100 km</p> <p>Autobus 1 : 11,5 heures</p> <p>Autobus 2 : 11 heures</p> <p>Autobus 3 : 11 heures</p> <p>Autobus 4 : 11 heures</p>

<p>9 novembre 2018</p>	<p>190</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 7 h 50 et départ à 8 h 05. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h et débarquement; stationnement à proximité.</p> <p>À 11 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>À 13 h, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club. Arrivée au centre événementiel 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m)</p> <p>À 15 h45, embarquement de 55 passagers dans l'AUTOBUS 1 et l'AUTOBUS 2 et départ du SHAPE vers le monument commémoratif du Canada à Vimy, arrivée vers 17 h 15.</p> <p>À 16 h 30, embarquement de 95 passagers dans l'AUTOBUS 3 et l'AUTOBUS 4 et départ du SHAPE vers le Défilé de la libération, Quiévrain, en Belgique, arrivée vers 17 h 15.</p> <p>À 18 h, BUS 3 et BUS 4 quittent le Défilé de la libération pour se rendre au Square des Canadiens de Quiévrain, en Belgique, vers 18 h 30. À 20 h 30, départ de l'AUTOBUS 1 (25 passagers) du monument commémoratif du Canada à Vimy vers l'HÔTEL 1, arrivée vers 21 h 30. À 20 h 30, départ de l'AUTOBUS 2 (30 passagers) du monument commémoratif du Canada à Vimy vers l'HÔTEL 3, arrivée vers 22h. À 21h, départ de l'AUTOBUS 3 (50 passagers) de Quiévrain vers l'HÔTEL 3, arrivée vers 22 h. À 21h, départ de l'AUTOBUS 4 (45 passagers) de Quiévrain vers l'HÔTEL 2, arrivée vers 22 h.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>Monument commémoratif du Canada à Vimy 50°22'47.3"N 2°46'11.0"E</p> <p>Défilé de la libération, Quiévrain, Belgique 50°24'13.0"N 3°40'28.7"E</p> <p>Square des Canadiens, Quiévrain, Belgique 50°23'14.3"N 3°41'45.3"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>Jusqu'à 300 km</p> <p>Autobus 1 : 14 heures Autobus 2 : 14heures Autobus 3 : 14 heures Autobus 4 : 14 heures</p>
------------------------	------------	---	---	---	---

<p>10 novembre 2018</p>	<p>190</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 25 passagers à 7h 20 et départ à 7 h 35.</p> <p>AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 7 h 40 et départ à 7 h 55.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 7 h 40 et départ à 7 h 55.</p> <p>AUTOBUS 1, 2, 4 et 4 : arrivée au centre événementiel, au SHAPE, vers 8 h 30.</p> <p>AUTOBUS 2 : embarquement de 20 passagers au centre événementiel et départ à 9 h Arrivée à la ferme Guiot à 10 h.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : embarquement de 95 passagers au centre événementiel et départ à 10 h. Arrivée à Saint-Symphorien à 10 h 20.</p> <p>AUTOBUS 2 : départ de la ferme Guiot à 12 h, arrivée au SHAPE Club à 13 h 20.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : départ de Saint-Symphorien à 12 h, arrivée au SHAPE Club à 12 h 40.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : embarquement de 95 passagers et départ du SHAPE Club à 14 h 15, arrivée au monument George Price à Roeulx, à 14 h 30.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : départ du monument George Price à 17 h, arrivée au SHAPE Club à 17 h 35.</p> <p>AUTOBUS 1 et 2 : embarquement de 95 passagers et départ du SHAPE Club à 14 h, arrivée au centre événementiel 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m). Retour au SHAPE Club à 15 h55. Départ du SHAPE Club vers Soignies à 16 h 50. Arrivée à 17 h. Départ de Soignies à 19 h 30, embarquement croisé et retour de tous les passagers à leurs hôtels, arrivée vers 20 h.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : départ du SHAPE Club à 18 h, embarquement croisé et retour de tous les passagers à leurs hôtels (hôtels 2 et 3 seulement), arrivée vers 18 h 15.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>Ferme Guiot, Froidchappelle, Belgique 50°08'58.2"N 4°21'51.4"</p> <p>Cimetière militaire de Saint-Symphorien 50°25'57.6"N 4°00'39.8"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>Monument George Price, Le Roeulx, Belgique 50°28'27.2"N 4°04'02.4"E</p> <p>Cérémonies de Soignies, Belgique 50°30'18.3"N 3°59'53.0"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>Jusqu'à 300 km</p> <p>Autobus 1 : 13 heures Autobus 2 : 12,5 heures Autobus 3 : 11 heures Autobus 4 : 11 heures</p>
-----------------------------	------------	--	---	--	--

<p>11 novembre 2018</p>	<p>190</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 7 h 50 et départ à 8 h 05. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h et débarquement; stationnement à proximité.</p> <p>AUTOBUS 1, 2 : embarquement de 60 passagers, départ à 9 h 45 et arrivée à Saint-Ghislain à 10 h. Départ de Saint-Ghislain à 12 h 30, arrivée au SHAPE Club à 13 h 05.</p> <p>AUTOBUS 3 et 4 : embarquement de 115 passagers, départ à 9 h 45 et arrivée au cimetière municipal de Mons à 10 h. Départ de Mons à 12 h, arrivée au SHAPE Club à 12 h 35.</p> <p>TOUS LES AUTOBUS : embarquement de 190 passagers, départ à 14 h, arrivée à l'aire de rassemblement à Mons à 14 h 15. Départ de l'aire de rassemblement à 16 h 45, arrivée au SHAPE Club à 17 h 20.</p> <p>Départ du SHAPE Club à 18 h 15 comme suit : AUTOBUS 1 : 50 passagers vers l'HÔTEL 1, arrivée à 18 h 45. AUTOBUS 2 : 50 passagers vers l'HÔTEL 2, arrivée à 18 h 30 AUTOBUS 3 et 4 : 90 passagers vers l'HÔTEL 3, arrivée à 18 h 30.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>Défilé du jour du Souvenir, Saint-Ghislain, Belgique 50°26'51.9"N 3°49'11.6"E</p> <p>Cimetière municipal de Mons, Mons, Belgique 50°27'42.3"N 3°58'37.3"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>Aire de rassemblement, Mons, Belgique 50°27'24.8"N 3°57'26.9"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>Jusqu'à 200 km</p> <p>Autobus 1 : 11,5 heures Autobus 2 : 10,5 heures Autobus 3 : 10,5 heures Autobus 4 : 10,5 heures</p>
-----------------------------	------------	--	--	---	--

<p>12 novembre 2018</p>	<p>190</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : HÔTEL 1 – embarquement de 50 passagers à 7 h 50 et départ à 8 h 05. AUTOBUS 2 : HÔTEL 2 – embarquement de 50 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. AUTOBUS 3 et 4 : HÔTEL 3 – embarquement de 90 passagers à 8 h 10 et départ à 8 h 25. TOUS LES AUTOBUS devront faire l'objet d'une vérification de sécurité au SHAPE (prévoir 20 minutes). Arrivée au centre événementiel, au SHAPE, à 9 h et débarquement; stationnement à proximité.</p> <p>Vers 11 h 30, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel. Arrivée au SHAPE Club 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m).</p> <p>Vers 13 h, embarquement dans tous les autobus et départ du SHAPE Club. Arrivée au centre événementiel 5 minutes plus tard (distance de 1 300 m)</p> <p>Vers 15 h, embarquement dans tous les autobus et départ du centre événementiel comme suit : Arrivée de l'AUTOBUS 1 à l'HÔTEL 1 (50 passagers) à 15 h 35. Arrivée de l'AUTOBUS 2 à l'HÔTEL 2 (50 passagers) à 15 h 50. Arrivée des AUTOBUS 3 et 4 à l'HÔTEL 3 (90 passagers) à 15 h 50.</p>	<p>Centre événementiel, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'07.2"N 3°58'27.9"E</p> <p>SHAPE Club, SHAPE, Mons, Belgique 50°30'12.8"N 3°59'13.8"E</p> <p>HÔTEL 1/HÔTEL 2/HÔTEL 3</p>	<p>100 km</p> <p>Autobus 1 : 8 heures Autobus 2 : 8 heures Autobus 3 : 8 heures Autobus 4 : 8 heures</p>
-----------------------------	------------	--	--	--	--

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-199324
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-199324

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
W8484-199324

Buyer ID - Id de l'acheteur
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<p>13 novembre 2018 (Itinéraire 1)</p>	<p>de 50 à 150 (nombres à confirmer le 5 novembre – les itinéraires 1 et 2 nécessiteront un maximum de 4 autobus au total)</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p>	<p>Arrivée à l'HÔTEL 1 à 8 h. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 8 h 15. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 8 h 45. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 9 h. Arrivée à l'HÔTEL 3 à 9 h 10. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 9 h 25. Arrivée à Waterloo à 10 h 15. Départ de Waterloo à 14 h 45. Arrivée à l'HÔTEL 3 à 15 h 35. Période de 15 minutes pour le débarquement et départ avant 15 h 50. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 16 h. Période de 15 minutes pour le débarquement et départ avant 16 h 15. Arrivée à l'HÔTEL 1 à 16 h 45.</p>	<p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p> <p>Champ de bataille de Waterloo 50°40'52.2"N 4°24'07.8"E</p> <p>HÔTEL 3/HÔTEL 2/HÔTEL 1</p>	<p>200 km 8,5 heures</p>
--	--	--	---	---	---

<p>13 novembre 2018 (Itinéraire 2)</p>	<p>de 50 à 150 (nombres à confirmer le 5 novembre – les itinéraires 1 et 2 nécessitent un maximum de 4 autobus au total)</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p>	<p>Arrivée à l'HÔTEL 1 à 8 h 30. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 8 h 45. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 9 h 15. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 9 h 30. Arrivée à l'HÔTEL 3 à 9 h 40. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 9 h 55. Arrivée à Ypres à 11 h 25. Visite touristique de divers lieux près d'Ypres comme Passchendaele, Tyne Cot et Sanctuary Wood – à confirmer Départ d'Ypres à 16 h 50. Arrivée à l'HÔTEL 3 à 18 h 20. Période de 15 minutes pour le débarquement et départ avant 18 h 35. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 18 h 45. Période de 15 minutes pour le débarquement et départ avant 19 h. Arrivée à l'HÔTEL 1 à 19 h 30.</p>	<p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p> <p>Ypres (Porte de Menin) 50°51'07.2"N 2°53'26.4"E</p> <p>Visite touristique de divers lieux près d'Ypres comme Passchendaele, Tyne Cot et Sanctuary Wood – à confirmer</p> <p>HÔTEL 3/HÔTEL 2/HÔTEL 1</p>	<p>400 km 11 heures</p>
<p>14 novembre 2018 (Itinéraire 1)</p>	<p>50 incluant des bagages (15 mètres cubes et 2 500 kg)</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p>	<p>AUTOBUS 1 : Arrivée à l'HÔTEL 1 à 4 h 45. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 5 h. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 5 h 35. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 5 h 50. Arrivée à l'HÔTEL 3 à 6 h. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 6 h 15. Arrivée à l'aéroport de Bruxelles à 7 h 15 au plus tard (3 heures avant le décollage). Décollage prévu à 10 h 15.</p>	<p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p> <p>Aéroport de Bruxelles – stationnement P16 50°53'52.2"N 4°28'49.2"E</p>	<p>130 km 5,5 heures</p>

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-199324
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-199324

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
W8484-199324

Buyer ID - Id de l'acheteur
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<p>14 novembre 2018 (Itinéraire 2)</p>	<p>140</p>	<p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>Arrivée à l'HÔTEL 3 à 7 h 55. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 8 h 10. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 8 h 20. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 8 h 35. Arrivée à l'HÔTEL 1 à 9 h 05. Période de 15 minutes pour l'embarquement et départ avant 9 h 20. Arrivée à l'ANCIENNE AÉROGARE de l'aéroport de Lille à 10 h au plus tard (2 heures avant le décollage). Décollage prévu à 12 h.</p>	<p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>Ancienne aérogare de l'aéroport de Lille, France 50°34'09.2"N 3°05'46.0"E</p>	<p>1 km 41 km <u>49 km =</u> 91 km</p> <p>4,5 heures</p>
--	------------	--	--	---	--

Les dates et les heures ci-dessus sont des estimations fournies de bonne foi.

Appendice 2

Horaire de camions de transport provisoire pour les 4, 5 et 14 novembre 2018. Les heures des vols indiquées dans le tableau ci-dessous seront confirmées au plus tard le 02 novembre 2018, mais elles pourraient varier selon une période allant jusqu'à 24 heures.

Camions de transport	Point d'origine	Heures de départ et d'arrivée	Destination(s)	Distance approximative et heures de conduite (excluant les déplacements pour se rendre au lieu de travail et en revenir)
<p>4 et 5 novembre 2018</p> <p>Heures des vols à confirmer d'ici le 02 novembre 2018. Après la confirmation, des retards allant jusqu'à 4 heures doivent être permis. Les camions doivent permettre de transporter jusqu'à 280 bagages de 25 kg (7 000 kg et 42 m³) et 60 équipements de musiciens (455 kg et 18 m³), pour une capacité totale de 7 455 kg et de 60 mètres cubes.</p>	<p>Ancienne aérogare de l'aéroport de Lille, France 50°34'09.2"N 3°05'46.0"E Arrivée à l'aéroport à 19 h au plus tard (2 heures avant l'atterrissage). Le camion de transport sera escorté sur l'aire de trafic par les autorités aéroportuaires.</p>	<p>Arrivée à l'aéroport à 19 h (2 heures avant l'atterrissage). L'atterrissage est prévu à 21 h. Départ vers 22 h 30 (90 minutes après l'atterrissage). Arrivée à l'HÔTEL 1 vers 23 h 10 le 4 novembre 2018 (90 minutes après le départ de l'aéroport). Période de 30 minutes pour le déchargement et départ vers 23 h 40 le 4 novembre 2018. Arrivée à l'HÔTEL 2 vers 00 h 10 le 5 novembre 2018. Période de 30 minutes pour le déchargement et départ vers 00 h 40 le 5 novembre 2018. Arrivée à l'HÔTEL 3 vers 00 h 50 le 5 novembre 2018. Période de 30 minutes pour le déchargement et travail terminé vers 1 h 20 le 5 novembre 2018. (Des retards pourraient survenir.)</p>	<p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>49 km ou plus 41 km ou plus <u>1 km =</u> 91 km</p> <p>6,5 heures – pourraient se prolonger en cas de retard de vol</p>
<p>14 novembre 2018</p> <p>Heures des vols à confirmer d'ici le 12 novembre 2018. Après la confirmation, des retards allant jusqu'à 4 heures doivent être permis. Les camions doivent permettre de transporter jusqu'à 280 bagages de 25 kg (7 000 kg et 42 m³) et 60 équipements de musiciens (455 kg et 18 m³), pour une capacité totale de 7 455 kg et de 60 mètres cubes.</p>	<p>HÔTEL 3 : Auberge de Jeunesse de Mons Rampe du Château 2, 7000 Mons, Belgique 50°27'13.4"N 3°56'59.9"E</p>	<p>Arrivée à l'HÔTEL 3 à 5 h 25. Période de 45 minutes pour le chargement et départ avant 6 h 10. Arrivée à l'HÔTEL 2 à 6 h 20. Période de 45 minutes pour le chargement et départ avant 7 h 05. Arrivée à l'HÔTEL 1 à 7 h 35. Période de 45 minutes pour le chargement et départ avant 8 h 20. Arrivée à la NOUVELLE AÉROGARE de l'aéroport de Lille à 9 h au plus tard (3 heures avant le décollage). (Ce lieu est différent du lieu d'atterrissage.) Décollage prévu à 12 h.</p>	<p>HÔTEL 2 : Hôtel Ibis Mons Centre Gare Boulevard Charles Quint 27, 7000 Mons, Belgique 50°27'16.7"N 3°56'39.4"E</p> <p>HÔTEL 1 : Hôtel Ibis Valenciennes 90, rue Baudouin l'Edifieur, 59300 Valenciennes, France 50°21'01.4"N 3°31'33.7"E</p> <p>Nouvelle aérogare de l'aéroport de Lille, France 50°34'19.2"N 3°06'24.4"E Stationnement devant la nouvelle aérogare.</p>	<p>1 km 41 km <u>49 km =</u> 91 km</p> <p>4 heures</p>

Les dates et les heures ci-dessus sont des estimations fournies de bonne foi.